

Flash infos Cyclo Club Rémois

Je souhaite ardemment que chaque membre du club lise et respecte les comportements, et les prérogatives spécifiés dans le texte qui suit de notre animateur <<sécurité>>. Il y va de ma responsabilité. L'image de marque et notre réputation en seraient atteintes de par ce non respect.

[Le Président Florian Kowalski](#)

Coulée verte du canal à Reims

(Considéré comme Voie Verte)

Situation

La Voie Verte, ouverte au cours de l'été 2008, traverse l'ensemble de l'agglomération de Reims, Cet aménagement est une reconquête, au profit des habitants, d'espaces jusqu'alors délaissés en lisière du centre historique.

Code de bonne conduite

Utilisateurs de la piste

La voie verte est exclusivement réservée aux piétons, joggeurs et aux véhicules sans moteur : vélos, VTT, VTC, rollers, planches et skis à roulettes, personnes à mobilité réduite etc. Elle est interdite aux chevaux dans un souci de bonne cohabitation et d'entretien.

Code de la route

La Voie Verte est soumise au Code de la Route, matérialisé par une signalisation réglementaire. A ce titre tous les usagers l'utilisent à leur entière responsabilité. Respectez donc le Code de La Route ; et n'oubliez pas que les routes ouvertes à la circulation restent prioritaires aux intersections avec la voie verte.

Animaux domestiques

L'accès aux chiens et autres animaux domestiques est autorisé à la condition exclusive d'être tenu en laisse courte et, en cas de nécessité imposée par la loi selon la catégorie de chien, d'une muselière. La divagation de chiens ou d'animaux domestiques sans laisse est interdite pour des motifs de sécurité et de cohabitation des divers modes de circulation sur la Voie Verte. Les propriétaires d'animaux doivent veiller à ne pas souiller les espaces de promenade.

Circulation

Cyclistes, rollers, joggeurs et autres : Les cyclistes doivent rouler à droite, se mettre en file indienne lorsqu'ils croisent d'autres cyclistes et ne doivent jamais rouler à plus de deux de front sur la chaussée. Ils doivent s'arrêter et se ranger sur l'accotement si un véhicule d'urgence signale son approche. Il leur est impératif de maîtriser leur vitesse, de rester très attentif aux intersections, de signaler éventuellement leur approche (sonnette) et maintenir un espace de sécurité avec les autres usagers. Soyez très vigilants avec les enfants et veillez avant chaque intersection à ce que vos enfants soient à côté de vous. Piétons, joggeurs : les piétons et joggeurs doivent marcher et courir sur les bords, être vigilants aux intersections et aux traversées de routes.

Environnement

Les aménagements de la Voie Verte ont été réalisés pour que vous bénéficiiez d'un cadre agréable. Afin de préserver l'environnement, merci de ne pas jeter de papiers, bouteilles ou objets divers, de respecter la flore ainsi que le mobilier (équipements d'accueil et de signalisation) situés aux abords de la Voie Verte. Respectez également les propriétés privées ; prés, vergers, étang,....